

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mr Jean-Pierre Gadon

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne

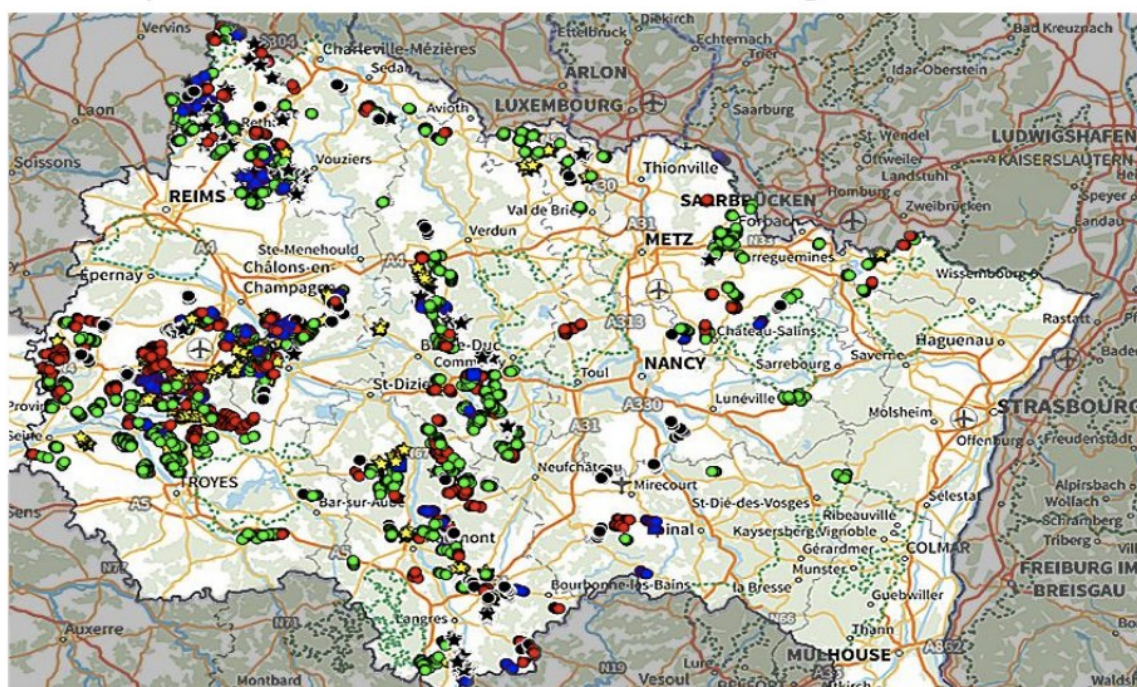
Messieurs,

Je suis totalement opposée au projet d'extension éolien du Parc des Portes de Champagne II dans mon village de La Forestière.

Notre département, enfin je devrais plutôt dire le Sud-Ouest Marnais en particulier est envahi de parcs éoliens !

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, certaines zones sont préservées : l'extrême Est du Grand Est et le vignoble Champenois avec Reims et Epernay.

Répartition des éoliennes dans la région Grand-Est



La raison est simple : Le Grand Est est la 1^{ère} région oenotouristique de France et le vignoble champenois est le 2^{ème} vignoble le plus visité après Bordeaux.

On voit clairement la volonté pour cette région extrême Est du Grand Est de se préserver (seules 13 éoliennes en service dans le Bas-Rhin) en imposant aux autres d'être le cobaye pour mesurer la limite du développement éolien.

Département	Total	En service	Autorisées	Instruites
Marne 51	950	449	184	317
Aube 10	560	385	62	113
Haute Marne 52	410	200	53	157
Ardennes 08	365	243	122	73
Meuse 55	330	248	31	51
Moselle 57	209	138	21	50
Meurthe et Moselle 54	76	58	2	16
Vosges 88	72	35	26	11
Bas Rhin 67	13	13	0	0
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	2985	1769	501	788

Il apparaît très clairement que les extensions abusives dans le Sud-Ouest Marnais visent à laisser intact le paysage autour de Reims et de la capitale du Champagne : Epernay.

Je suis viticultrice et j'habite à La Forestière village de la Champagne qui fait partie intégrante de l'**Appellation Champagne**.

Depuis 2015, les **Coteaux**, Maisons et Caves de Champagne sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le projet d'installation de parcs éoliens à l'intérieur de notre aire d'appellation Champagne porte atteinte à la « Valeur Universelle Exceptionnelle » reconnue par l'UNESCO

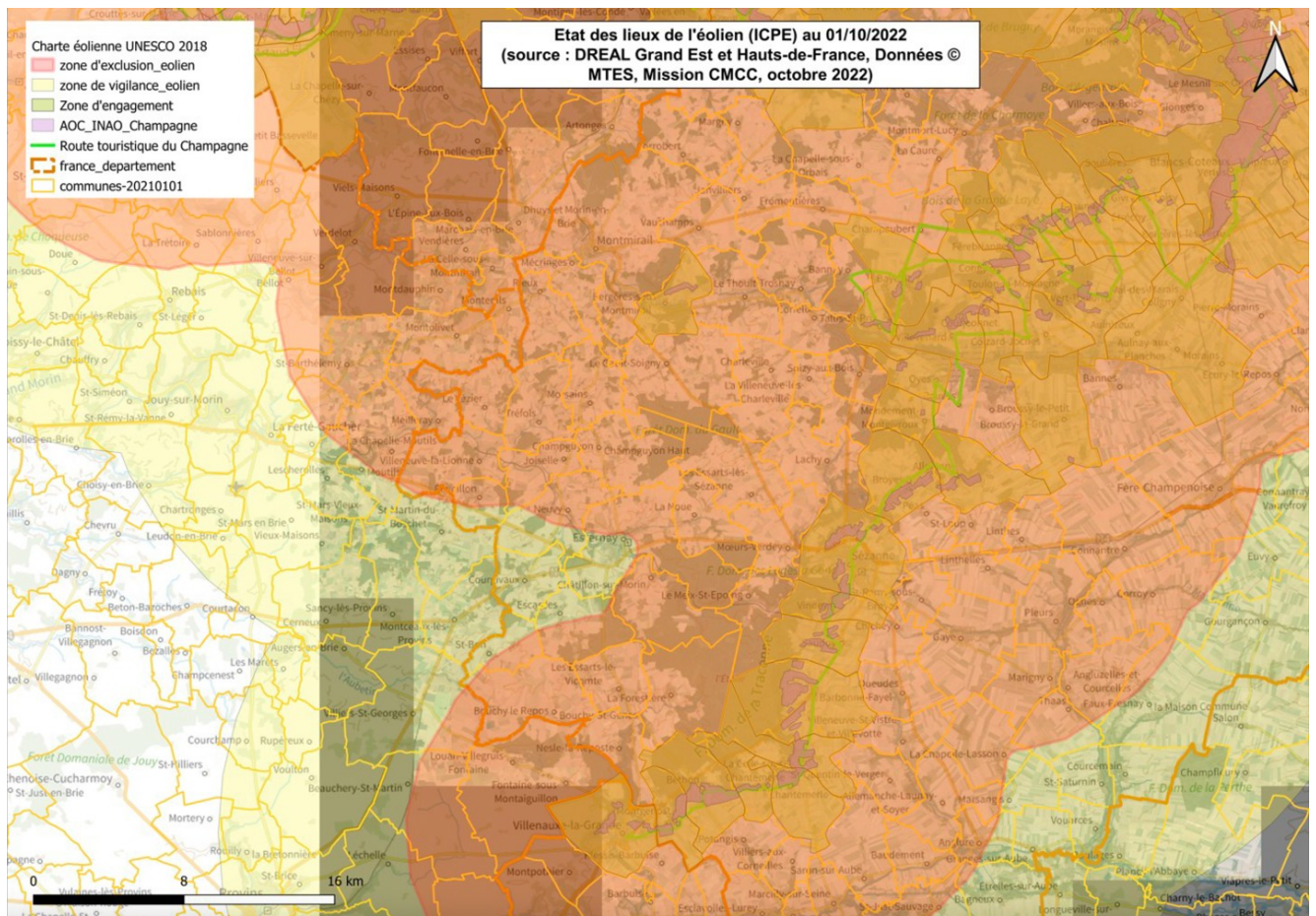
Unique en de nombreux aspects, la Champagne se distingue de tous les autres vignobles du monde de par son histoire, sa situation géographique, son savoir-faire et **SON PAYSAGE** qui ne se limite pas à Epernay et à Reims !

Les villages porteurs de projets éoliens situés à proximité des coteaux viticoles portent atteinte à l'intégrité et à l'authenticité du paysage.

Qu'en est-il des actions menées dans le cadre de la vaste démarche d'embellissement de nos coteaux et des opérations de biodiversité menées par les communes ??

Pour rappel, le village de La Forestière se situe bien dans la zone d'exclusion définie par la Charte UNESCO (cf carte ci-dessous en orange).

Pourquoi ce non-respect de l'application de la Charte UNESCO ?



En plus de cette pollution visuelle, s'ajoutent les nuisances sonores qui impactent directement la santé des humains sans oublier la répercussion sur la bio-diversité, et tout cela pour des résultats aléatoires.

Les nuisances sonores sont déjà présentes avec les machines existantes de 90 m de haut. Une des machines d'une hauteur de 150m est prévue à 700 m de certaines habitations (Eolienne F4) !! Tout simplement inconcevable !

Les promoteurs ne peuvent pas ignorer le bruit de ces immenses pales à proximité des maisons.

De plus, notre village est attenant à la forêt domaniale de la Traconne (6500ha) qui est classée ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) pour sa richesse en espèces protégées.

Comment expliquer la préservation d'un tel site avec la future implantation d'éoliennes à moins de 200 m de cette zone ?

On se retrouve avec une incohérence totale du fait d'une production minimale car pas d'optimisation avec les vents dominants, que l'éolien ne permet pas d'assurer une indépendance énergétique et surtout le quid de leur devenir une fois qu'elles sont démantelées ?

En espérant que cette lettre retiendra toute votre attention et qu'un avis défavorable sera prononcé à l'extension de ce parc.

Cordialement,

51120 LA FORESTIÈRE

le 21/11/2022